Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

PCI BARRASEAL FLEX Gris

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: Produit chimique pour la construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
PCI Augsburg GmbH
86159 Augsburg
GERMANY

Adresse de contact:
BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)
International emergency number (Numéro d'urgence international):
Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2
Eye Dam./Irrit. 1

H318, H315

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:

Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Conseil de Prudence:

P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P264	Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: ciment Portland, produits chimiques

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de : mortier de ciment modifié, charges

Composants dangereux (GHS)
conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

ciment Portland, produits chimiques

Teneur (W/W): < 3 %	Skin Corr./Irrit. 2
Numéro CAS: 65997-15-1	Eye Dam./Irrit. 1
Numéro-CE: 266-043-4	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	H318, H315, H335

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
Après inhalation des poussières: Repos, air frais. En cas de malaises : Consulter un médecin.

Après contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Indications complémentaires:
Produit en lui-même non combustible. Seul l'emballage peut s'enflammer. Les moyens d'extinction généralement utilisés sont considérés comme suffisants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible ou explosif. Pas de dangers particuliers connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité. Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser par un moyen mécanique.

6.4. Référence à d'autres sections
Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de poussières. Le ciment contenu dans ce produit réagit de manière alcaline au contact de l'eau ou de l'humidité. Cela peut entrainer une importante irritation de le peau ou des membranes muqueuses. L'humidité de la peau ou des muqueuses est suffisante pour déclencher cette réaction. Il faut donc éviter tout contact direct prolongé avec le produit sec. Eviter l'inspiration de poussière. Eviter le contact cutané. Lorsque l'on transvide les sacs dans l'équipement, il faut le faire dansla direction du vent et éviter les pertes autant que possible. En cas de transvasement de quantités importantes sans dispositif d'aspiration : protection respiratoire.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

7778-18-9: sulfate de calcium
VME 10 mg/m3 (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif
13463-67-7: dioxyde de titane
VME 10 mg/m3 (VLEP-INRS (FR))
mesuré comme: titane (Ti)
Limite donnée à titre indicatif
14808-60-7: quartz (SiO_2)
VME 0,1 mg/m3 (VLEP-INRS (FR)), Fraction respirable
Juridiquement contraignant

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire en cas de formation de poussières. (Filtre à particules EN 143 type P1)

Protection des mains:
Gants en coton renforcés de nitrile (ex. EN 388,374)

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition., Vêtement de protection léger

Mesures générales de protection et d'hygiène
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter l'inspiration de poussière. Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être portés. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). L'équipement ou les vêtements contaminés devraient être nettoyés après chaque utilisation ou jetés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	poudre
Couleur:	gris
Odeur:	odeur faible
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	12 - 13 (20 °C)
Température de fusion:	non applicable
Température d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Inflammabilité:	non inflammable
Inflammabilité des produits aérosols:	non applicable, le produit ne forme pas d'aérosols inflammables

Limite inférieure d'explosivité:
Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:
Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Pression de vapeur:
ne s'applique pas

Densité:
non applicable

Solubilité dans l'eau: dispersible

Auto-inflammabilité: Pas de données disponibles.

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité dynamique:
non applicable

Viscosité, cinématique:
non applicable

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

9.2. Autres informations

Densité apparente: env. 700 kg/m3
(20 °C)

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
bases fortes, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Irritant par contact avec la peau Peut entrainer de graves lésions oculaires.

Données relatives à : ciment Portland, produits chimiques
Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant.

Données relatives à : ciment Portland, produits chimiques
Données expérimentales/calculées:
Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

La teneur en chromate dans ce produit a été réduite. Un effet sensibilisant dû au chromate est peut probable si la durée de vie est respectée.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:
La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Remarques: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Aucune étude exploitable n'est disponible pour la toxicité en cas d'exposition répétée. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:
Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Le produit peut entrainer des variations de pH. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Non applicable aux substances inorganiques

Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques. Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne éliminationdu produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.

Données sur l'élimination:
non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle. Le produit n'a pas été testé.
Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.
Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit.

Emballage non nettoyé:
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU
Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage
Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement
Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

règlement:	Non évalué
Expédition approuvée:	Non évalué
Nom de la pollution:	Non évalué
Catégorie de la pollution:	Non évalué
Type de navire:	Non évalué

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

Regulation:	Not evaluated
Shipment approved:	Not evaluated
Pollution name:	Not evaluated
Pollution category:	Not evaluated
Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 8, 25

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.